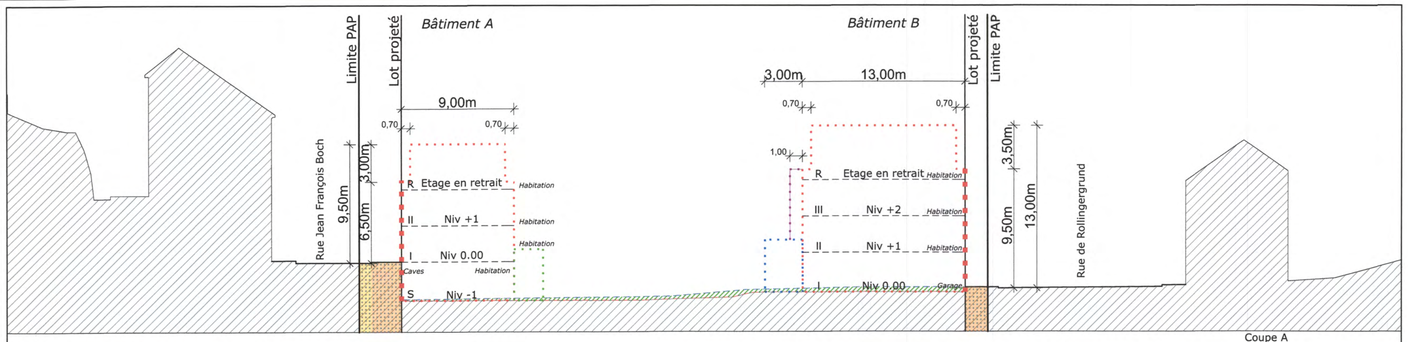

Coupe A

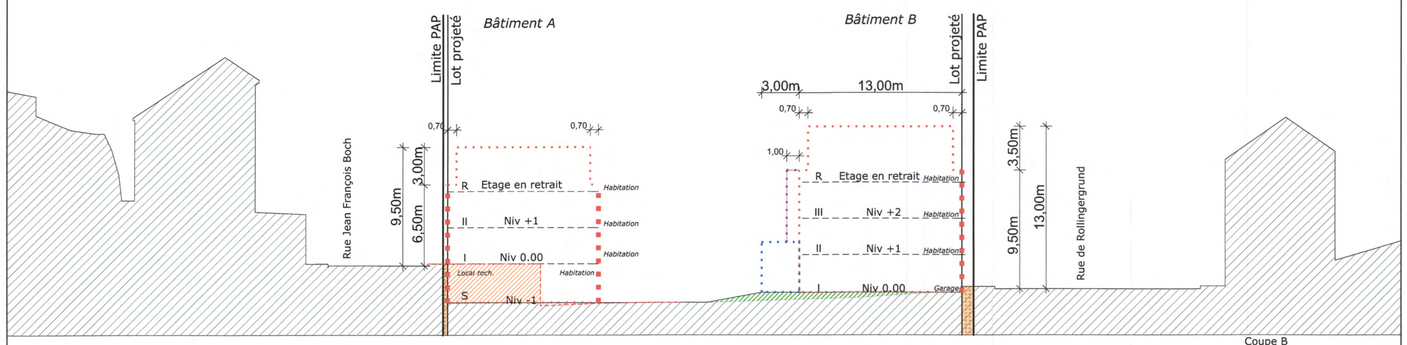

Coupe B

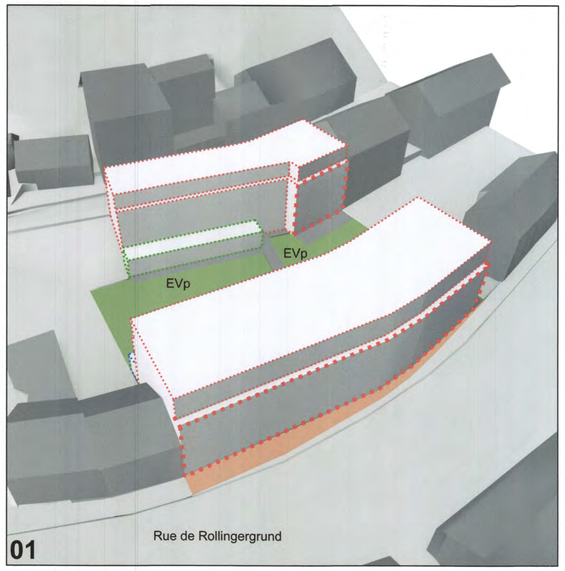

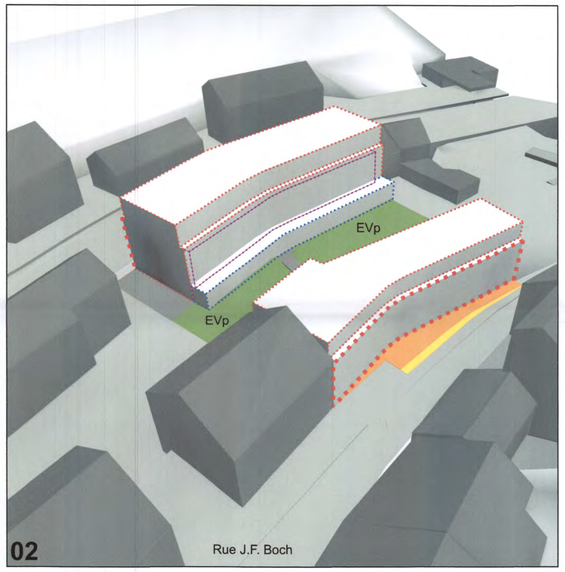

LOT 1		18,86 ares	
0	1121	0	3313
1291	oc	0	20-c
tp	A: ha 6.50m / 9.50m B: ha 9.50m / 13.00m	0	A: II + 1-r + 1-s B: III + 1-r + 0-s

Annexe I : Légende-type du plan d'aménagement particulier

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

	LOT / ILOT				
			min.	max.	surface du lot / de l'îlot [ares]
surface d'emprise au sol [m2]	min.	max.	min.	max.	surface constructible brute [m2]
surface du scellement du sol [m2]	max.		min.	max.	type et nombre de logements
type de toiture		max.	min.	max.	nombre de niveaux
type, disposition et nombre des constructions		hauteur des constructions [m]			

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... : nombre de niveaux pleins
- +1,2...R : nombre d'étages en retrait
- +1,2...C : nombre de niveaux sous combles
- +1,2...S : nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- ho-x : hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x : hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x : hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- oc : constructions en ordre contigu
- onc : constructions en ordre non contigu
- x-mi : x maisons isolées
- x-mj : x maisons jumelées
- x-mb : x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u : x logements de type unifamilial
- x-b : x logements de type bifamilial
- x-c : x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp : toiture plate
- tx (y%-z%) : toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% : pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% : pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% : pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp : espace vert privé
- EVP : espace vert public
- ADJ : aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cycliable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

- xxx.xx : **Courbes de niveau** point altimétrique du terrain existant
- **Gabarit des immeubles (plan/coupes)** limites de surfaces constructibles destinées au séjour prolongé (uniquement en rez-de-jardin)
- **Espaces extérieurs privés et publics** Déblais / Remblais / Espace pouvant être couvert par une construction légère
- **Infrastructures techniques** Canalisation pour eaux mixtes existant / Canalisation pour eaux mixtes à créer / Canalisation pour eaux mixtes à supprimer

appartient à la délibération
du conseil communal
du 19 décembre 2016
référence n° 82A/2016/3

VILLE DE LUXEMBOURG 3e ADMINISTRATION COMMUNALE

Référence: 17777/26C
Le présent document appartient à ma décision
d'approbation du: 22.03.2017
Le Ministre de l'Intérieur
Dan Kersch

Projet:

PAP Scarabée

135, rue Jean François BOCH,

Maître d'Ouvrage: SCARABEE S.A. 44, Avenue Guillaume L-1650 LUXEMBOURG	Adresse chantier : 135, rue Jean François Boch L-1244 LUXEMBOURG	Références cadastrales :
Signature du Maître d'Ouvrage :	Signature des Architectes :	Commune : L-1244 LUXEMBOURG Section : RA de Rollingergrund Numéro : 33 / 4233
		date: 25/11/2016
		Echelle: 1.250
		Stade: Demande d'autorisation
		Titre: Partie graphique modifiée suite à l'avis de la Cellule d'évaluation en date du 11.11.2016
		Numéro de plan: A.01

CFA SARL
Christophe Feltgen architecte
38, Rangwee
L-2412 Luxembourg
P +352 271 160 40
F +352 271 160 41
www.cfarchitectes.com
info@cfarchitectes.com
CFARCHITECTES

Tous les garde-corps: hauteur 1,00m. Toutes les dimensions des parties portantes sont à déterminer par l'ingénieur. Toutes les cotes sont à vérifier par l'entreprise!
Ce plan ne peut être reproduit même partiellement sous quelque forme que ce soit sans autorisation de l'auteur